



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

MAI 2021
N°226

Au sommaire



- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- 1^{ER} MAI (P4-5)
- BILLET DU JOËL (P6)
- CHANSON (P7)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P8)
- EN DIRECT DE L'UD (P9)
- INFO, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P10)

“ LA BÊTE IMMONDE !

Elle n'a pas qu'un visage la bête immonde. Elle se nourrit de la haine, de la division, de la confusion et de la peur. Elle peut même prendre parfois une apparence « sociale » pour mieux tromper.

Il n'est pas anodin que l'on s'attaque violemment à des syndicalistes CGT lors de la manifestation parisienne du 1^{er} mai.

Il n'est pas anodin que les locaux de l'UD FO du Puy-de-Dôme soient vandalisés.

Il est encore moins anodin que des militaires, en retraite ou non, se sentent en capacité de publier deux tribunes où la menace de prendre les armes pour défendre « l'honneur et la patrie » contre les « hordes des banlieues » est à peine voilée.

Mêmes mots ou en tous cas même esprit qu'Adolphe Thiers et ses versaillais en mai 1871 préparant la semaine sanglante contre les communards, présentés comme de la « racaille des faubourgs ». À l'époque avoir des mains de « besogneux » amenait tout droit au peloton d'exécution.

Si l'on ajoute les textes liberticides du gouvernement dont la Loi Sécurité Globale où le fichage généralisé, le moins que l'on puisse dire est que le climat est malsain pour la démocratie.

Il s'agit ni plus ni moins pour les puissants de ce monde de faire taire le « cri du peuple », faire taire « les revendications », y compris par la violence d'État, si leurs intérêts essentiels sont menacés. Cela s'appelle la guerre de classe et les tenants du pouvoir le savent parfaitement !

Dans ce cadre, notre responsabilité de syndicaliste est immense : opposer l'unité, la clarté, la combativité, l'indépendance aux versaillais d'aujourd'hui.

Nous n'avons pas d'autre choix, nous qui avons « **comme base la liberté, l'égalité comme moyen et la fraternité comme but** ».

**"VIVE LA SOCIALE, VIVE LA PENSÉE LIBRE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 17 mai 2021
Secrétaire Général
Fabrice LERESTIF

LA CITATION DU MOIS
"... le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde."

... écrite par
Bertolt BRECHT
en 1941



La Commune de Paris - Eugène Varlin ouvrier relieur

Histoire



Maximilien Luce,
Public domain,
via Wikimedia
Commons

Le souvenir tragique de la révolution de 1848, qui s'est terminée en juin par le massacre des ouvriers de Paris, a retardé en France l'émergence d'organisations de défense et d'entraide de la classe ouvrière. Dès la fin du XVIIIe siècle, des associations « mutuelles » ou « fraternelles » s'étaient cependant constituées, mais elles restaient circonscrites à quelques corporations. Sous la monarchie de Juillet, certaines s'étaient transformées en « sociétés de résistance » et n'avaient pas hésité, malgré la loi Le Chapelier, à déclencher des grèves. Il faudra pourtant attendre en France les années 1860 pour que l'organisation de la classe ouvrière prenne une réelle ampleur. Les ouvriers anglais, eux, avaient déjà créé des trade-unions, qui avaient rapidement pris une dimension nationale dans le cadre des grandes sociétés « amalgamées » comme celles des Mécaniciens (1851), puis des Charpentiers et des Mineurs. Cette dynamique de l'union fut plus lente en France. Le mouvement ouvrier français avait, certes, évolué depuis 1848. Imprégné de socialisme proudhonien, il avait pris progressivement, sous l'Empire, ses distances vis-à-vis de l'opposition politique, les Républicains et les Libéraux.

Toujours à partir de 1860, Napoléon III, dont le pouvoir commençait à vaciller, fut contraint d'adopter une politique plus libérale. Il ne réprima pas l'importante grève des typographes parisiens de 1861 et accepta l'année suivante l'envoi à Londres, lors de l'Exposition universelle, d'une délégation de deux cents ouvriers, désignés par des présidents de sociétés de secours mutuel. L'ouvrier relieur Louis Eugène Varlin, qui en 1857 avait créé la société de secours mutuel de sa corporation, faisait partie du groupe. Il reviendra de Londres, comme tous les délégués, plein d'admiration pour l'efficacité des trade-unions et réclamera l'octroi des droits d'association et de coalition. Il faudra néanmoins attendre la loi du 24 mai 1864 pour que les articles 414 et 416 du Code pénal, qui faisaient de la "cessation concertée du travail" un délit, soient remplacés par des articles stipulant que les "atteintes au libre exercice de l'industrie et de la liberté du travail" et les "violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses tendant à forcer la hausse ou la baisse du salaire" étaient interdites. En clair, cela revenait à reconnaître, sous conditions, le droit de grève. Mais le droit d'association n'était toujours pas reconnu.

Les premières chambres syndicales apparaissent pourtant à Paris, puis à Marseille et Bordeaux. Dans la capitale, ce sont les ouvriers ébénistes, puis les cordonniers, typographes, les orfèvres de Paris, les tailleurs de pierre de la Seine..., qui créent ainsi ces premiers « syndicats » (sans le nom) professionnels. Parallèlement, les grèves se multiplient à partir de 1854. Une des plus importantes est celle des bronziers de Paris, en 1855, pour la journée de dix heures. En 1868, le droit de coalition est, enfin, officiellement « toléré ». Dès lors, le processus d'union des chambres syndicales était amorcé selon un double mouvement. L'un conduira rapidement à la formation de fédérations nationales professionnelles : les chapeliers sont les premiers à créer en 1870 leur chambre syndicale. L'autre aboutira à l'union de chambres syndicales de différents métiers d'une même ville. Le 1^{er} décembre 1869, Eugène Varlin, qui sera fusillé deux ans plus tard par les Versaillais, annonce la constitution de la première chambre fédérale des Sociétés ouvrières de Paris. L'idée même d'une Confédération commence à se préciser.



Eugène Varlin.
Portrait par
Félix Vallotton
paru dans
La Revue blanche
en 1897.

Article paru dans Force Ouvrière Hebdo n°2238 du 15 février

La mort d'Eugène Varlin

Les soldats et l'officier obéissent ; Varlin, toujours les mains liées, gravit les buttes sous l'insulte, les cris, les coups ; il y avait environ deux mille de ces misérables ; il marchait sans faiblir, la tête haute, le fusil d'un soldat partit sans commandement et termina son supplice, les autres suivirent. Les soldats se précipitèrent pour l'achever, il était mort. Tout le Paris réactionnaire et badaud, celui qui se cache aux heures terribles, n'ayant plus rien à craindre, vint voir le cadavre de Varlin. Mac Mahon, secouant sans cesse les huit cents et quelques cadavres qu'avait fait la Commune, légalisait aux yeux des aveugles la terreur et la mort. Vinoy, Ladmirault, Douay, Clinchamps, dirigeaient l'abattoir écartelant Paris, dit Lissagaray à quatre commandements. Combien eût été plus beau le bûcher qui, vivants, nous eût ensevelis, que cet immense charnier ! Combien de cendres semées aux quatre vents pour la liberté eussent moins terrifié les populations, que ces boucheries humaines ! Il fallait aux vieillards de Versailles ce bain de sang pour réchauffer leurs vieux corps tremblants.

Article paru dans Force Ouvrière Hebdo n°2243 du 22 mars 1995



Des militantes et militants FO ont distribué le 23 avril à proximité de l'Agence Pôle emploi Rennes Centre, un tract expliquant notre exigence d'abandon de la la réforme de l'assurance chômage : celle-ci rentre en vigueur dès le premier juillet et va frapper très durement plus d'un million de salariés privés d'emploi en France et sans doute plus de 15 000 en Ille-et-Vilaine. Le décret paru le 30 mars prévoit même un "mécanisme de plancher" qui vise à ce que les pertes journalières ne dépassent pas 43 %, c'est dire ! Dans les faits les intérimaires, les saisonniers, les intermittents, les salariés à Contrat

**L'UD
en action**

à Durée Déterminé, mais aussi les contractuels des services publics dont ceux des hôpitaux et des établissement scolaires seront lourdement impactés, ainsi que les salariés au chômage partiel ou en arrêt maladie.

C'est injuste et insupportable car l'objectif gouvernemental est de faire plus d'un milliard d'économies sur le dos des plus fragiles alors même que certaines entreprises connaissent des profits sans précédent. Parallèlement le gouvernement place les agents de pôle emploi déjà très exposés dans une situation terrible puisqu'ils seront en première ligne face à la détresse de tous ces privés d'emploi, plongés dans la misère.

Il est urgent que le gouvernement renonce à cette réforme d'une grande violence et FO, dans l'unité, se battra pour y parvenir.



HOMMAGE À CEUX QUI SE SONT BATTUS POUR LES LIBERTÉS ET LA JUSTICE SOCIALE

**Vendredi 21 mai dans le quartier de Cleunay à Rennes à 12H30
square Eugène Varlin (syndicaliste et communard fusillé).
À noter que le square Eugène Varlin est bordé par la rue Nathalie Lemel (communarde)
et par la rue Eugène Pottier (créateur de la chanson "l'Internationale" en juin 1871).**

NOUS ÉTIIONS 250 À ST-MALO ET PLUS DE 2000 À RENNES CE SAMEDI 1^{ER} MAI (MANIFESTATIONS AUSSI À FOUGÈRES, REDON ET VITRÉ) !

La meilleure des réponses face à ceux qui veulent nous faire taire. Des jeunes, des retraités, des salariés du privé et du public, des privés d'emploi tous ensemble ! Merci à tous les militantes et militants FO, y compris ceux qui ne pouvaient pas être présents mais qui nous ont fait part de leur soutien. Tout cela fait chaud au cœur et nous en avons besoin.

1^{ER} MAI

**QUE VIENNE LE TEMPS DES CERISES !
VIVE LE 1^{ER} MAI, VIVE LA COMMUNE DE PARIS, VIVE LA SOCIALE !**



RENNES



ST-MALO



Les plus belles chansons de la Commune de Paris

L'expérience révolutionnaire du printemps 1871 a inspiré un grand nombre de poèmes et de chants. Engagés dans les rangs des insurgés, les auteurs populaires Jean-Baptiste Clément et Eugène Pottier donneront notamment à la Commune de Paris ses airs les plus célèbres.

Le Temps des Cerises

Paroles : Jean Baptiste Clément (1866) – Musique : Antoine Renard (1868)

Si le Temps des Cerises reste la chanson la plus célèbre associée à la mémoire de la Commune, son écriture est pourtant antérieure à 1871. Jean-Baptiste Clément, engagé sur les dernières barricades de la Semaine sanglante, la dédia à une jeune ambulancière dont il croisa la route durant les combats de la rue de la Fontaine-au-Roi. Le double sens des paroles de la chanson, entre amourettes printanières et révolution déçue, semble ici presque prémonitoire.

L'Internationale

Paroles : Eugène Pottier (1871) – Musique : Pierre Degeyter (1888)

Cet hymne intemporel du mouvement ouvrier a été écrit par Eugène Pottier, vraisemblablement dans les semaines qui ont suivi la Commune de Paris.

L'Internationale ne sera pourtant publiée que bien des années plus tard, avant d'être mise en musique en 1888 par Pierre Degeyter.

Chantée à l'occasion des congrès de l'Internationale, elle deviendra ensuite l'hymne national de l'URSS jusqu'en 1944. Figurant parmi les chants politiques les plus traduits au monde, l'Internationale résonne encore aujourd'hui dans les cortèges des manifestations.

i "Les Amis de la Commune de Paris 1871"



VIDEO. Rennes. Fabrice Lerestif (FO) :

« Le syndicalisme, c'est l'inverse des réseaux sociaux »

Crise sanitaire qui a replié les gens sur eux-mêmes, réseaux sociaux qui fragmentent les débats et où chacun ne parle qu'à soi, salariés isolés par le télétravail... Pour Fabrice Lerestif, patron de FO d'Ille-et-Vilaine, des tendances qui inquiètent le vieux syndicaliste qu'il est. Il croit aux jours heureux à construire ensemble.

1^{ER} MAI



Fabrice Lerestif, secrétaire général de FO d'Ille-et-Vilaine. | OUEST-FRANCE

Ce samedi 1^{er} mai, Fabrice Lerestif, le secrétaire général de FO d'Ille-et-Vilaine, sera dans la rue avec la CGT et la FSU à l'occasion de la fête internationale des travailleurs. L'occasion pour lui et pour les autres militants, après avoir été privés de 1^{er} mai l'année dernière, de battre à nouveau le pavé et de faire entendre leur voix. **"Je veux garder le pessimisme pour les jours meilleurs"**, explique ce syndicaliste qui n'avait jamais loupé un 1^{er} mai depuis l'âge de ses 15 ans. En juin prochain, il fêtera ses 60 ans.

« La liberté ne va pas de soi »

Un homme qui estime **"que le climat aujourd'hui est inquiétant. On assiste à un repli sur soi de la société. Un phénomène lié à la crise sanitaire mais aussi aux réseaux sociaux."** Il s'en explique. **"Sur les réseaux, chacun ne parle pratiquement qu'à soi-même. C'est une vraie dictature. Il n'y a plus de débat. On s'oppose. On se classe par genre, par communauté et les différences deviennent une source d'agression. C'est l'inverse du syndicalisme et je m'opposerai toujours à tout ce qui segmente. Et l'on sait très bien que plus on est divisé, plus on est faible."** Il prône **"le collectif et non le communautarisme"** et aime à rappeler cette phrase de Saint-Exupéry qu'il affectionne particulièrement. **"La démocratie sans fraternité est une imposture."** Et d'ajouter. **"La liberté ne va pas de soi et il faut que l'on apprenne tous à discuter ensemble pour établir un vrai projet de société »."**

« Lutter pour se former, pour apprendre »



Alors quelle est la place des syndicats aujourd'hui dans ce contexte ? **"Il reste toujours le même. Défendre les droits des salariés. Et quand l'on parle de lutte, ce n'est pas tomber dans la violence mais vouloir faire changer les choses. Lutter pour se former, pour apprendre. Aussi toujours se poser cette question : pourquoi l'on est sur terre ? Est-ce que l'on est là pour connaître le cours du CAC-40."** Le prof d'histoire, qu'il est, a retenu les leçons du passé et reste farouchement un rêveur des jours heureux. **"Ensemble"**.

Et sur la question de la représentativité des syndicats ? **"On nous oppose régulièrement que seulement 8 % des salariés sont syndiqués. Mais je n'ai jamais été favorable à l'adhésion obligatoire comme dans certains pays. Et je m'oppose aussi à cette logique comptable. Mais bien sûr que nous devons aussi nous interroger sur nos fonctionnements et nos rôles."** De même, il réfute et dénonce le qualificatif de corps intermédiaire. **"Nous avons notre rôle et surtout nous devons être des outils de lutte et de réflexion et être aussi des esprits critiques."**

Ouest-France Samuel NOHRA. Publié le 30/04/2021

Vous avez dit insurrection...

Dans deux tribunes publiées par le journal d'extrême droite Valeurs actuelles, des militaires dont certains hauts gradés comme l'on dit se livrent à ce qu'il faut bien appeler un appel à la sédition, je cite : « *l'intervention de nos camarades d'active dans une mission périlleuse de protection de nos valeurs civilisationnelles et de sauvegarde de nos compatriotes sur le territoire national* ».

Dans le premier appel, on reconnaît aisément les éléments de langage et les concepts classiques de l'extrême droite concernant notamment « *le délitement qui frappe notre patrie* ». D'ailleurs, dès le lendemain, Marine Le Pen s'empressait de les soutenir et de les appeler à la rejoindre au Rassemblement National. Quelques jours auparavant, dans ce même journal, Philippe de Villiers en appelait à l'insurrection.

Dans le premier appel, on trouve « *la haine prend le pas sur la fraternité lors de manifestations où le pouvoir utilise les forces de l'ordre comme agents supplétifs et boucs émissaires face à des Français en gilets jaunes exprimant leurs désespoirs* ». Et dans le deuxième : « *vous laissez la France devenir un État failli, qui remplace son impuissance régaliennne de plus en plus patente par une tyrannie brutale contre ceux de ses serviteurs qui veulent encore l'avertir ?* ».

Pas facile de faire un billet d'humeur sur un sujet qui semble bien politique et peu syndical. D'autant que comme d'habitude, l'extrême droite a tendance à faire du copier-coller des organisations syndicales pour tromper la classe ouvrière.

J'ai souvenir d'un fac-similé qui était affiché dans mon bureau lorsque j'étais Secrétaire Général de l'UD. Il s'agissait de la Constitution du 24 juin 1793. Et souvent, je montrais

aux camarades l'article 35 : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

Alors, réfléchissons et observons. Des lycéens se mobilisent contre les conditions intolérables d'enseignement mises en place par le ministre Blanquer depuis le début de la pandémie (et 1800 postes d'enseignants vont être supprimés à la rentrée 2021). Des milliers d'étudiants font la queue pour obtenir une aide alimentaire (10 millions de nos concitoyens survivent sous le seuil de pauvreté, 8 millions de Français ont besoin de l'aide alimentaire pour pouvoir manger). Des dizaines de milliers de soignants, toutes catégories professionnelles confondues s'épuisent depuis plus d'un an à sauver des vies (69 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés en quinze ans et le ministre Véran prévoit 800 millions d'euros d'économie sur le budget de la santé pour cette nouvelle année).

Des centaines de milliers de futurs chômeurs et notamment les intermittents du spectacle vont voir leurs indemnités diminuer pour certains de près de 30% les amenant bien en-dessous du seuil de pauvreté. Dans de nombreux secteurs industriels, à l'image de la fonderie de Bretagne à Caudan, les salariés qui occupent leur usine depuis maintenant trois semaines combattent pour garder leur emploi en refusant que leur entreprise ne soit vendue.

Et il faudrait parler des services publics, des retraités. Et il faudrait parler de la loi sécurité globale et même de celle sur l'environnement.

Mais où va-t-on ? Vers quel chaos nous emmènent nos gouvernants ? À bien écouter le Ministre Le Maire, on s'achemine vers de nouvelles politiques d'austérité avec un déficit budgétaire à 3% du PIB dès 2027 en imposant « *un contrôle strict sur la dépense publique qui ne trouverait pas d'équivalent dans les quarante dernières années* » (journal les Échos) sans compter une réforme des retraites à nouveau dans les tuyaux.

Bon, une chose est sûre, il va bien falloir les arrêter là-haut. Et je ne résiste pas...

1906, c'était à Amiens :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc... Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare, l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs quelles que soient leurs tendances politiques ou philosophiques un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Donc la première chose : se syndiquer

La deuxième : se coordonner avec tous les secteurs de la classe ouvrière.

La troisième : la grève générale interprofessionnelle pour obliger les dirigeants à négocier sur les revendications définies par les syndiqués.

Encore mieux sûrement que l'insurrection...

JOËL, le 13 mai 2021

La bête immonde

CHANSON

Elle est vivante, elle a encore
La haine au ventre, la rage au corps
La bête immonde

Qu'elle tourne au loin comme un vautour
Ou rampe et ronge tout autour
La bête immonde

Depuis le temps qu'elle a fait le trou
De sa tanière grise
Là-bas, ici, partout
Au cœur de chacun de nous
Elle est l'enfant que la bêtise
A conçu avec l'ombre
La bête immonde

Depuis le temps qu'on laisse faire
Tous les suppôts de son enfer
La bête immonde

Qu'elle a vomi des Gestapo
Dans toutes les guerres, tous les ghettos
La bête immonde

Que les salauds dans les salons
Lui trouvent des excuses
Lui trouvent des raisons
Plébiscitées par les cons
Elle est la fille de la rue
Qui naît des décombres
La bête immonde

O pleure, pleure ma mère la terre
Des larmes de siècles et de sang
O pleure, pleure des gouttes d'océan

Sur les chants qui montent des wagons
Les camps, les tortionnaires
Les frères qui clouent leurs frères
Au poteau des religions

O pleure ma mère la terre
Au fond de tes entrailles gronde
La bête immonde

Mais qui va lui planter le pieu dans le cœur ?
Qui va l'amputer du goût de l'horreur ?

Elle qui étrangle les ethnies
Étrangle les poètes
Étouffe les hommes honnêtes
Au bâillon des calomnies
Il lui faut faire sauter la tête
Avec sa propre bombe
La bête immonde

Depuis qu'elle nous pollue l'histoire
À coup de glaive, à coup de gloire
La bête immonde
Que son crachat sur ton drapeau
Dépend de la couleur de peau
La bête immonde

Depuis qu'elle rôde avec sa faux
Emblème de son règne
Depuis qu'elle dit Je t'aime
Aux cagoules, aux échafauds
Il faut cribler de chrysanthèmes
Jusqu'à ce qu'elle succombe
La bête immonde

O pleure, pleure ma mère la terre
Des larmes de siècles et de sang
O pleure, pleure des gouttes d'océan

Sur les bouquins, dans les bûchers
Les cris des ratonnades
Sur les croix des croisades
Et les continents barbelés

O pleure, ma mère la terre
Au fond de tes entrailles gronde
La bête immonde

Mais qui va lui planter le pieu dans le cœur ?
Qui va l'amputer du goût de l'horreur ?

O pleure, ma mère la terre
Au fond de tes entrailles gronde
La bête immonde

O pleure, ma mère la terre
Au fond de tes entrailles gronde
La bête immonde.



Paroles et musique de Claude Lemesle
et Michel Fugain d'après l'album "Plus va ça..." [1995]

ÉLECTIONS



FO S'IMPLANTE À L'UES AVENIR ATLANTIQUE

Les élections pour le CSE de cette nouvelle entreprise de transport de voyageurs sur Saint-Malo (plusieurs centaines de salariés) avaient lieu fin mars.

FO a présenté une liste et avec 15% des voix dans le 1^{er} collège (ouvriers et employés) nous obtenons un siège de titulaire et un de suppléant.

Bravo à éric et à son équipe

COMMUNIQUÉ Parole du 1^{er} mai 2021, FO de Pôle emploi Bretagne

Nous agents de Pôle emploi, nous ne pouvons pas nous taire sur la prochaine mauvaise réforme de l'assurance chômage et son incidence directe à Pôle emploi Par les seules volontés du gouvernement et du patronat, au 1er juillet prochain, les conditions de calculs des droits au chômage évoluent en profondeur, tournant le dos au paritarisme, dans une logique d'érosion de la protection sociale.

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, nous ne voulons pas **réduire, parfois jusqu'à 43%, les allocations** des demandeurs d'emploi.

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, nous ne voulons pas **accentuer la précarité d'1,15 million d'allocataires.**

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, ne pouvons pas accepter une **discrimination des plus précaires** (permittants, smicards, femmes enceintes entre autre).

Les agents de Pôle emploi ne sont pas les ennemis des précaires, leur rôle est au contraire de les accompagner ! FO dénonce la mise en oeuvre d'une contre-réforme, véritable « mise en danger volontaire des personnels de pôle emploi », notamment pour nos collègues chargés de notifier leurs allocations aux usagers. Cette mise en danger, accentuera les violences déjà subies : altercations, dégradations multiples, usages d'armes à feu, jusqu'au décès récent d'une de nos collègues. [] Plus jamais ça !

Alors, nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, refusons une réforme de l'assurance chômage qui ne vise qu'à faire **2,3 milliards d'économie sur le dos des demandeurs d'emploi.**

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, refusons ces économies, quand dans le même temps, des **10aines de milliards d'aides** aux entreprises soient distribués **sans aucune contrepartie.**

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, redoutons l'explosion du nombre de chômeurs sous l'effet de la crise sanitaire. Sans moyen supplémentaire, nous ne pourrions qu'être témoin d'**une dégradation de la qualité de notre travail.**

Pour la direction de Pôle emploi, une seule logique : produire plus, toujours avec moins, au détriment des usagers, du bon calcul de leur droit et de leur accompagnement !

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, n'acceptons pas la surcharge de travail, et l'envolée du nombre de demandeurs d'emploi à suivre par conseiller.

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, n'acceptons pas que l'accompagnement des privés d'emploi soit assuré par des salariés précaires de Pôle emploi.

Nous agents de Pôle emploi syndiqués **FO**, défendons les conditions de travail de nos collègues, malgré la répression Face à la légitime représentation du personnel, Pôle emploi bafoue le droit du travail, judiciaire les rapports sociaux, allant jusqu'à licencier un représentant du personnel.

Après 4 mois de mise à pied sans salaire, notre camarade Luc PERROT s'est ainsi vu licencié pour [] **insubordination et excès de la libre expression de salarié !** Cette sanction intervient après 4 années de harcèlement moral et syndical subit par notre camarade.

À Pôle emploi comme ailleurs, la répression syndicale va bon train, par un patronat décomplexé.

La répression syndicale partout où elle s'exerce, **est inacceptable.**

Il y a quelques jours, nous célébrions les 150 ans de la commune de Paris, aujourd'hui nous célébrerons le 1^{er} mai, celui des luttes sociales.

Alors, nous réaffirmons clairement, notre fidélité aux valeurs de la charte d'Amiens. Déterminés, nous continuerons à défendre les intérêts de nos collègues, comme ceux des usagers, n'en déplaise à nos directions, de Paris et de Rennes !

La section syndicale Force Ouvrière de Pôle emploi Bretagne - Rennes le 1^{er} mai 2021

Soutien aux salarié(e)s et résidents qui refusent que l'EHPAD communal soit privatisé

Mardi 11 mai avec la CGT et la FSU, une délégation FO (dont le SG de l'UD, Valérie Déléguée Syndical de hôpital de Janzé, Monique secrétaire de l'UDR) a apporté son soutien aux salariées et aux résidents (et leur famille) de l'EHPAD public "les rondines" de Bourg-des-Comptes (commune au sud de Rennes). Le maire a en effet l'intention de privatiser cet établissement public malgré l'opposition unanime des salariées et des résidents.

FO a pu interpeller le maire en direct (très mal à l'aise) qui s'est "engagé" à continuer les discussions sur ce sujet...

Comme sur les autres, FO 35 ne lâchera rien dans l'unité syndicale.



Cher Frédéric,
J'ai appris que les locaux de ton UD avaient été vandalisés.
Nous avons connu cette situation notamment en 2016.
Je t'apporte au nom de l'UD 35 notre soutien total et indéfectible.
Ils ne nous feront pas taire !

Amitiés fraternelles
Fabrice

Cher Fabrice

*Merci du soutien de l'UD FO d'Ille et Vilaine...
Transmets tous mes remerciements aux camarades de ton UD...
Votre soutien nous reconforte et nous permet de faire face à l'épreuve !
Mais rassure-toi : elle n'entame pas notre détermination militante !*

Amitiés fraternelles

FRÉDÉRIC BOCHARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FORCE OUVRIÈRE DU PUY-DE-DÔME



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de la confédération relatif à la menace d'un nouveau coup porté aux droits des salarié(e)s concernant l'imposition de congés et le délai de prévenance réduit à un jour (formidable pour organiser sa vie personnelle !).

En mars la ministre du travail avait pourtant fait des promesses qui n'engagent visiblement que ceux qui y croient ... Et bien d'autres menaces pèsent (retraite par exemple). Ces gens là ne connaissent que le rapport de force, il ne faut jamais l'oublier. Seule la lutte paie aujourd'hui comme hier !

FO CONTESTE LA POSSIBILITÉ D'IMPOSER 8 JOURS DE CONGÉS AUX SALARIÉS

FO conteste la volonté du gouvernement de porter de 6 à 8 jours les jours de congés que l'employeur pourrait imposer aux salariés avec un délai de prévenance réduit à un seul jour.

Face à l'opposition des syndicats à cette disposition allant à l'encontre du dialogue social, pourtant tant mis en avant, le gouvernement avait dû concéder, dans l'ordonnance prise en ce sens en mars 2020, que cette faculté serait limitée à 6 jours et ne pourrait entrer en vigueur que sous réserve d'un accord d'entreprise.

Lorsque la ministre du Travail a fait part de son intention de la pérenniser et de l'allonger à 8 jours, FO a fait connaître son opposition à une mesure apparaissant à la fois inutile et stigmatisante.

FO le déplore d'autant plus que cette disposition figure dans le projet de loi relatif à la sortie de crise sanitaire.

YVES VEYRIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

AFOC 35

Malgré les difficultés d'organisation directement liées à la crise sanitaire nous maintenons notre activité.

Nos instances (AG et Bureaux) se tiennent (en visio pour la quasi-totalité de nos membres).

Nos salarié.es, services civiques et bénévoles font au mieux pour répondre aux nombreuses sollicitations.

Le volet Point Conseil Budget est en place sur tous les sites (Redon, Vitré, La Guerche et Janzé) et répond visiblement à une véritable attente des usagers.

Pour tout renseignement ou toute demande, merci de prendre rendez-vous, car dans le contexte actuel, nos locaux ne permettent plus d'assurer des permanences **pour recevoir sans rendez-vous**.

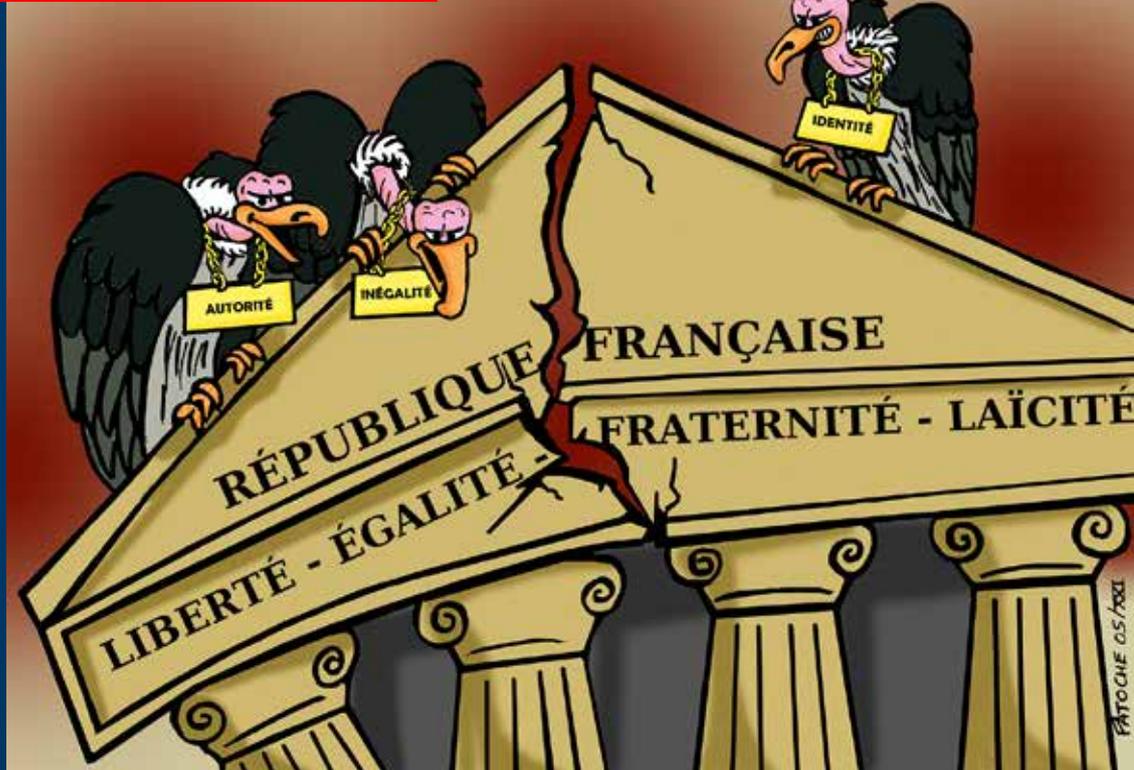
**LOGEMENT,
CONSOMMATION
POINT CONSEIL BUDGET...**

**02 99 65 36 66
POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS.**

**POUR FACILITER LE
SUIVI DE TRÉSORERIE,
Merci d'enregistrer vos
commandes de timbres
2021 dans e-FO dès que
possible.**



Nous restons disponibles pour vous aider autant que de besoin.



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages STAGES CFMS 2021

Le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la confédération (CFMS) a décidé fin mars, du fait de la situation sanitaire, d'annuler en France tous les stages au moins jusqu'à la fin avril. Cela impacte déjà pour nous 2 stages qui affichaient complets : "communication orale" et "Découverte".

Des stages en visio-conférence seraient non seulement inefficaces sur ces thèmes mais contre productifs en ce qui concerne un premier contact avec l'interpro (stage découverte).

Nous cherchons à obtenir de la confédération de nouvelles dates en fin d'année (novembre ou décembre) mais sans garantie aucune.

NB/ Les stages (tous complets) prévus en juin et septembre sont pour l'instant maintenus.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

ASSURE SES PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :

<https://www.facebook.com/udfo35/>

Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2021 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr